

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Sociétés EPV et ANTARGAZ

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes
Date : le 22 septembre 2020

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame MUSIAL Véronique, Sous-préfecture de Valenciennes
Madame LANGRAND Carole, Sous-préfecture de Valenciennes
Monsieur PAQUE Pierrick, Préfecture du Nord, Direction des sécurités
Madame BERGHE Mélanie, DREAL,
Monsieur TISON Maxence, DREAL
Monsieur BONDUELLE Timothée, DDTM

Collège « exploitant »

Monsieur DUHOUX Guy, Total France pour EPV
Madame PERSIN Marie-Pierre, Total France pour EPV
Monsieur ADAM Loïc, Total France pour EPV
Monsieur HAZIME Abbas, Antargaz Energies
Monsieur BUTEL Thomas, Antargaz Energies

Collège « Collectivités »

Monsieur RACZKIEWICZ Bruno, mairie de Haulchin
Monsieur BIREMBAUT Bernard, mairie de Denain
Monsieur WOTTOWICZ Francis, mairie de Douchy-les-Mines
Monsieur LECERF Jean-Marie, mairie de Thiant

Collège « Riverains »

Monsieur FREMERY Daniel, riverain Haulchin

Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN Marlène, S3PI HCD

ORDRE DU JOUR

I.	Election du Président de la CSS	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz-Finagaz pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)	4
IV.	Questions et échanges	5

La séance est ouverte à 14 heures 05.

I. Election du Président de la CSS

Mme GAMELIN explique qu'à la suite du départ de Mme BAILLEUX, un nouveau Président de la CSS doit être désigné.

M. RACZKIEWICZ se porte candidat.

La Commission de suivi acte la nomination de M. RACZKIEWICZ comme Président.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)

M. ADAM rappelle que 10 salariés travaillent sur ce site, sur lequel 180 000 m³ de carburant et de fioul domestique sont stockés, dont 65% de stocks stratégiques SAGESS.

Il rappelle le contexte de l'entreprises : un actionnariat à 50% par Total, 34% par Carfuel et 16% par Bolloré. L'activité du site est la réception et le stockage de carburant ainsi que le chargement de camion.

Pour l'année 2019, le taux de réalisation des formations s'élève à 84 % soit 73 jours. (84 formations réalisées sur les 101 programmées). Ce qui représente 7.3 jours/ personne contre 6.8 en 2018. Certaines formations ont été proposées en E-learning.

L'habilitation aux tâches des salariés est à 99% (+ 6.5% par rapport à 2018)

En avril, dans le cadre de la journée mondiale de la sécurité, une action de sensibilisation sur les travaux en hauteur a été menée.

Dans ce cadre de la gestion des travaux sur site et de la prévention des risques, des audits à thèmes sur le suivi de travaux ont été mis en place.

Des brochures d'information ont été distribuées auprès de la population avoisinante et une révision de l'étude des dangers est planifiée pour 2020. EPV reste en attente de la réponse de la Préfecture sur l'étude d'évaluation de la zone sismique du dépôt.

Les procédures de travaux sur site (consignation électrique et hydraulique) ont fait l'objet d'évolutions afin de mieux appréhender les risques et de connaître à tout moment ce qui est consigné sur le site.

Un nouvel outil de géolocalisation des radios a également été mis en place. Il facilite le recensement du personnel en cas d'alarme. Celle-ci se déclenche quand la radio perd sa verticalité.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 plusieurs aménagements ont été fait sur le site. Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis à jour en intégrant le risque Covid. Il y a aussi eu la mise en place de plans de prévention et du protocole de sécurité pour les transporteurs.

Au niveau des mesures de légionnelle sur site (robinets et douche) il n'y a rien à signaler.

Une mesure d'exposition au benzène des salariés est prévue d'ici fin 2020.

Au niveau du suivi mensuel des eaux rejetés à l'exutoire (fossé de la RD630) un léger dépassement a été observé en octobre pour la DBO et la DCO lié à des opérations de nettoyage des rétentions et de la tuyauterie sur le terminal TRAPIL qui se trouve hors du site EPV.

Au niveau du suivi semestriel des eaux souterraines, aucun impact a été détecté par les piézomètres.

Les dépenses d'investissement (2,387 millions d'euros) ont permis la réaffectation des bacs 503 et 504, le renforcement de la vidéoprotection, la mise en place d'un système de détection d'intrusion ainsi que la modernisation DCI.

Dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence, la salle de crise et le POI seront revus en 2020.

En complément des exercices incendie mensuels diversifiés, un test de l'ensemble des équipements de défense contre l'incendie est organisé au minima une fois par an. Un exercice s'est tenu le 13 novembre 2019 en dehors des heures ouvrées. Son bilan est positif avec de bonnes réactions des différentes parties prenantes.

Un nouvel exercice incendie sera prochainement programmé avec le SDIS.

Aucun événement de nature à générer des effets à l'extérieur du site n'a eu lieu en 2019.

Un accident du travail sans arrêt s'est produit en mai 2019. L'arbre des causes a souligné une problématique de gestes et postures lors d'une opération de meulage.

Il n'y a pas eu de questions suite à la présentation de M. Adam.

III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)

M.HAZIME explique que le site est dorénavant rattaché à la Direction Exploitation Antargaz.

Il rappelle que le site présente un effectif de 30 personnes.

Au cours de l'année écoulée, 87 % des formations réglementaires et objectifs « Antargaz » prévues ont été réalisées. Des formations sont en cours pour un nouvel arrivant. Elles sont intégrées à son parcours d'intégration.

Au niveau de l'évaluation des risques, l'étude des dangers est en cours de révision avec la DREAL (l'ancienne datant de 2014) et le plan de prévention des risques technologique (PPRT) a été approuvé le 23 août 2011.

Un arrêté préfectoral sur les rubriques 4000 a été signé le 10/04/2019.

En 2019, 1,2 million d'euros ont été investis dans la requalification décennale des trois sphères de stockage.

A l'été 2020, l'agrandissement d'un bassin incendie à 3600m³ permettra d'assurer la capacité utile en eau du site.

M. BUTEL revient sur la gestion des situations d'urgence.

Des exercices sécurité sont effectués mensuellement. Les thèmes suivants sont réalisés au moins une fois par an : un exercice sûreté, un exercice de secours à la personne, un sur un thème environnement et un thème imposé par le département HSE à l'ensemble des sites.

Un exercice POI inopiné a été organisé par le département HSE durant les heures d'ouverture du site le 06/09/2019. Il portait sur une fuite de gaz non enflammé au poste de déchargement wagons. Les constats relevés sont enregistrés dans un compte-rendu.

Un deuxième exercice en présence du SDIS a été effectué le 21 janvier 2020.

Il y a eu une tentative d'effraction sur le site en octobre 2019. Il n'y a pas eu d'intrusion, juste une découpe du grillage. Un dépôt de plainte a été effectué à la gendarmerie de Denain.

Pour le contrôle du SGS : un audit interne a été réalisé le 06/09/2019 et 13 constats ont été relevés (5 Non-conformités, 6 points sensibles et 2 opportunités d'amélioration). Il a été suivi d'un audit réalisé par un prestataire externe du 30/09 au 11/10/2019, sur le périmètre Centres et Dépôts Antargaz et Stogaz mais le site de Thiant n'était pas concerné.

Une inspection DREAL a eu lieu le 9/11/2018 sur le suivi de la performance SMS et les mesures de maîtrise des risques. Le rapport d'inspection a fait état de 14 constats : 1 mise en demeure, 3 non-conformités et 9 observations.

La mise en demeure était liée au fait que l'exploitant n'était pas en mesure justifier les tests effectués pour l'intégralité des chaînes MMR. Elle a été levée après une nouvelle inspection le 01/10/2019.

Mme MUSIAL demande quelle a été la nature des constats réalisés sur le POI.

M. BUTEL indique que le POI doit être mis à jour pour être plus pratique avec des idées de manœuvres déjà définies pour permettre à l'exploitant de prendre en main plus facilement les événements. Un deuxième constat portait sur un défaut d'information dans le train d'appel.

M. FREMERY souhaite savoir si l'augmentation des réserves d'eau découle d'une obligation légale.

M. BUTEL répond par la négative, il s'agit simplement d'une mesure préventive réalisée à l'occasion des travaux sur les réserves.

IV. Questions et échanges

Pas d'autres questions traitées.

La séance est levée à 14 heures 50.

Le président de la CSS
M. RACZKIEWICZ

